



Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La Société de Tir de La Sagne est une association regroupant plusieurs dizaines de tireurs et mène ses activités au stand de tir des Gouttes.

Les installations du stand de tir répondent aux exigences de l'Ordonnance sur les installations de tir édictée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et accueillent non seulement les tirs obligatoires mais également les adeptes du tir sportif.

L'exploitation du stand de tir fait l'objet d'une convention signée entre les communes des Ponts-de-Martel, de Brot-Plamboz et de La Sagne et la Société de Tir, regroupant ainsi tous les tireurs de la vallée. Si les frais de fonctionnement sont à la charge de la Société de Tir, les réfections des installations et des aménagements sont à la charge des communes signataires de la convention, au prorata du nombre d'habitants.

La Société de Tir a déjà interpellé le Conseil communal à plusieurs reprises au sujet de l'état de la toiture qui nécessite une réfection.

Le coût de cette réfection est estimé à CHF 22'000.- et comprend la pose d'un échafaudage, la fourniture et la pose d'une sous-couverture, d'un contre-lattage, d'un lattage, d'un larmier deux couches, de virevents et de tuiles. Une partie de ces travaux sera assurée par des membres bénévoles de la société. En outre, cette estimation comprend également les travaux de ferblanterie (chéneaux, garnitures de toiture et tuyaux de descente).

Le coût de cet investissement sera ensuite réparti entre les communes de la vallée, de la manière suivante :

Commune	Les Ponts-de-Martel	Brot-Plamboz	La Sagne	Total
Nb habitants *	1222	284	1037	2543
Pourcentage	48.05%	11.15%	40.80%	100%
Participation	10'571.00	2'453.00	8'976.00	22'000.00

* base : recensement au 31 décembre 2019

Les Conseils communaux des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz ont déjà confirmé leur participation.

./.



Dans le cadre de l'étude de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communaux, menée par l'entreprise Planair SA, l'opportunité de poser une installation photovoltaïque en toiture a été examinée. Il s'avère que ce bâtiment ne présente pas en soi une situation intéressante pour une telle installation. L'investissement ne serait pas financièrement rentable en 25 ans, sachant également que la consommation électrique du site est plutôt faible. Le Conseil communal n'a donc pas retenu cette option.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit qui s'avère désormais nécessaire pour maintenir l'état correct du bâtiment.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 28 février 2020
CC/Adm.